



**Programme Alimentaire Mondial**

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration  
Rome, 26-28 février 2018**

---

Distribution: générale

Date: 29 janvier 2018

Original: anglais

*\* Nouvelle parution pour raisons techniques  
le 26 février 2018*

Point 8 de l'ordre du jour

WFP/EB.1/2018/8-B\*

Questions d'administration et de gestion

**Pour examen**

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

---

## **Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM**

### **Projet de décision\***

Le Conseil prend note des informations et recommandations figurant dans le document intitulé "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" (WFP/EB.1/2018/8-B) et approuve les suites données aux recommandations du Corps commun d'inspection à l'intention des organes délibérants, lesquelles sont annexées au document.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

---

#### **Coordonnateur responsable:**

M. N. Nelson  
Directeur  
Division des finances et de la Trésorerie  
tél.: 066513-6410

---

## Corps commun d'inspection

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) a été créé en 1966 en application de la résolution 2150 (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'agit d'un organe de contrôle externe indépendant qui fait partie du système des Nations Unies et a pour mission d'effectuer des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système. Il se compose de 11 inspecteurs qui s'emploient à contribuer à l'amélioration de la gestion et des méthodes, à favoriser le renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies, et à déterminer si les activités entreprises par les organismes participants sont menées de la façon la plus économique possible.
2. Les organisations participant au CCI sont l'Organisation des Nations Unies (ONU), les organismes qui y sont affiliés et les institutions spécialisées. Le PAM y participe en vertu de ses liens statutaires avec l'ONU et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les rapports pertinents du CCI sont adressés au Directeur exécutif pour communication au Conseil d'administration du PAM.

### Les procédures déjà éprouvées appliquées par le PAM pour donner suite aux rapports du CCI lui permettent d'être très performant

3. En 2017, le CCI a publié un examen effectué par les organisations participantes à l'échelle du système des Nations Unies des suites données aux rapports et recommandations du CCI. Selon l'évaluation du CCI, le PAM fait partie du groupe ayant obtenu les meilleurs résultats, avec un niveau de maturité de 5 (le plus élevé possible), tout comme l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et la FAO. Le CCI a mis en évidence les bonnes pratiques du PAM, notamment:
  - suivi et communication des réponses apportées aux recommandations jusqu'à leur mise en œuvre intégrale;
  - établissement de la fonction de coordonnateur, avec des rapports hiérarchiques directs avec la haute direction;
  - maintien d'un réseau de points de contact au niveau des divisions et des départements; et
  - incorporation d'hyperliens vers les rapports complets du CCI et les observations interinstitutions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) dans le point annuel présenté au Conseil d'administration (voir annexe IV).
4. Il est également noté que le PAM était la seule organisation participante à dialoguer directement avec les membres en vue de préparer les réponses aux recommandations appelant une action des organes délibérants. Cette mesure a été établie en 2011 pour renforcer le suivi, comme indiqué dans le point sur la mise en œuvre des recommandations du CCI présenté à la première session ordinaire du Conseil de 2012<sup>1</sup>.
5. L'examen à l'échelle du système de la suite donnée par les organisations participantes aux rapports et aux recommandations du CCI comprenait aussi quatre recommandations appelant une action du PAM, qui ont toutes été appliquées (voir l'annexe I).

### Rapports du Corps commun d'inspection appelant une action du PAM

6. Depuis la présentation au Conseil du dernier rapport annuel en date sur les recommandations formulées par le CCI (WFP/EB.1/2017/11-A), ce dernier a publié huit rapports appelant une action du PAM. Les rapports sont disponibles en anglais, arabe, espagnol et français sur le site Web du CCI<sup>2</sup> et via les hyperliens fournis à l'annexe IV.

---

<sup>1</sup> WFP/EB.1/2012/12.

<sup>2</sup> <https://www.unjui.org/>

7. Les rapports du CCI ci-après contiennent de nouvelles recommandations auxquelles le PAM doit donner suite:
  - i) "Examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits états insulaires en développement: conclusions finales" (JIU/REP/2016/7)
  - ii) "État de la fonction d'audit interne dans le système des Nations Unies" (JIU/REP/2016/8)
  - iii) "Sûreté et sécurité dans le système des Nations Unies" (JIU/REP/2016/9)
  - iv) "La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies" (JIU/REP/2016/10)
  - v) "Services d'appui administratif: Le rôle des centres de services dans la refonte des modalités de prestation de services administratifs" (JIU/REP/2016/11)
  - vi) "Évaluations des organismes des Nations Unies conduites par des donateurs" (JIU/REP/2017/2)
  - vii) "Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies: réaliser des gains d'efficacité et des économies et renforcer l'harmonisation" (JIU/REP/2017/3)
  - viii) "Résultat de l'examen des suites données aux rapports et recommandations du Corps commun d'inspection par les organisations du système des Nations Unies" (JIU/REP/2017/5)
8. L'annexe I présente 37 nouvelles recommandations issues des rapports du CCI appelant une action du PAM publiés depuis le dernier rapport communiqué au Conseil, ainsi que les réponses du PAM et les suites données par celui-ci.
9. On trouvera à l'annexe II un point sur l'état d'application de 13 recommandations précédemment portées à l'attention du Conseil.
10. L'annexe III fait le point sur la recommandation issue d'une note transmise par le CCI déjà soumise au Conseil. Les rapports sont présentés aux chefs de secrétariat et contiennent des recommandations appelant des mesures tout à la fois des directions et des organes délibérants des organismes concernés, tandis que les notes sont soumises uniquement à l'attention des premières et ne nécessitent aucun suivi de la part des seconds. Cependant, conformément à la pratique en vigueur au PAM consistant à communiquer les informations au Conseil, les réponses aux notes du CCI figurent elles aussi dans cette annexe.
11. L'annexe IV énumère les liens vers les rapports du CCI examinés dans le présent document et vers les observations du CCS y afférentes.
12. La suite donnée aux recommandations a permis de clore le dossier de 40 d'entre elles, comme indiqué aux annexes I, II et III (voir le tableau 1).

<b>TABLEAU 1: ÉTAT DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION À LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2018 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>			
<b>Année du programme de travail du CCI</b>	<b>Close</b>	<b>Acceptée, en cours d'application</b>	<b>Total</b>
2008	1	0	<b>1</b>
2013	2	2	<b>4</b>
2014	2	2	<b>4</b>
2015	2	0	<b>2</b>
2016	23	4	<b>27</b>
2017	10	3	<b>13</b>
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>11</b>	<b>51</b>

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2017/2 Rec. 1	Évaluations des organismes des Nations Unies conduites par des donateurs	Les organes délibérants/directeurs des organismes des Nations Unies devraient encourager l'amélioration de l'accessibilité, de la diffusion et de l'échange d'informations concernant les évaluations conduites par des donateurs entre États membres et devraient, dans cette optique, demander aux chefs de secrétariat de rendre publiques ces évaluations en les téléchargeant vers un répertoire mondial en ligne que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies devrait créer à cette fin au plus tard en 2018.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil est d'accord avec la réponse interinstitutions du CCS à cette recommandation. Il accueille favorablement le renforcement de la reddition de comptes et de la transparence en tant qu'objectif général. Dans le même temps, le Conseil fait observer que les risques inhérents à la communication de telles informations devraient être gérés par des protocoles et des procédures permettant de garantir la qualité et l'exactitude des rapports, et par l'examen par les responsables des rapports – en concertation avec les parties prenantes – pour décider lesquelles de leurs constatations sont des questions d'intérêt public. La décision de publier les évaluations conduites par les donateurs incombe aux donateurs et à leurs gouvernements.
2017/2 Rec. 2	Évaluations des organismes des Nations Unies conduites par des donateurs	Les États membres qui sont membres du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) devraient mettre en chantier une évaluation de la méthodologie MOPAN 3.0 afin d'en déterminer la rigueur et l'utilité pour ce qui est de fournir les niveaux d'information attendus, ainsi que l'efficacité s'agissant de réduire la nécessité d'évaluations supplémentaires conduites par des donateurs à titre individuel.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil note que cette recommandation devrait plutôt être adressée aux membres du MOPAN et qu'elle soutient de façon générale la réponse interinstitutions du CCS. Le Conseil considère qu'une évaluation de la méthodologie MOPAN 3.0 est probablement prématurée étant donné qu'elle est encore en phase de lancement. Le PAM partage l'objectif visant à rationaliser les examens multiples qui se chevauchent, et note que la décision de se fonder sur les conclusions de l'examen de la méthodologie MOPAN 3.0 incombait en dernier ressort aux donateurs.
2017/2 Rec. 3	Évaluations des organismes des Nations Unies conduites par des donateurs	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient, compte tenu du volume et de la diversité des examens conduits par les donateurs, désigner au sein de leurs organismes respectifs une fonction centrale ayant compétence pour coordonner la multiplicité des évaluations conduites par des donateurs,	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM a établi, au sein de la nouvelle Division de la gestion globale des risques, une fonction ayant compétence pour coordonner les évaluations conduites par les donateurs. La fonction facilite la collecte d'information, effectue des contrôles de la qualité et fournit des orientations afin de promouvoir la cohérence de la prise en compte des examens conduits par les donateurs. La fonction est aussi

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		gérer les informations fournies aux donateurs, normaliser les communications, garantir la cohérence des conclusions et recommandations et suivre les mesures prises par les unités administratives responsables pour donner suite à ces conclusions et recommandations.				chargée de suivre l'application des mesures prises pour donner suite aux conclusions des évaluations menées par les donateurs.
2017/2 Rec. 4	Évaluations des organismes des Nations Unies conduites par des donateurs	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient se concerter avec les donateurs pour déterminer les éléments clefs de leurs évaluations et devraient inviter leurs organes d'audit et d'évaluation, compte dûment tenu de leur indépendance, à envisager de prendre ces éléments en considération dans leurs évaluations des risques et leurs plans de travail, afin d'éviter d'éventuels doubles emplois et chevauchements.	Acceptée	Appliquée	Clos	Conformément aux normes et règles professionnelles internationales, les plans de travail du Bureau de l'inspecteur général et du Bureau de l'évaluation portent sur des domaines dont les deux bureaux décident de manière indépendante en fonction des risques majeurs, du calendrier, de la pertinence stratégique et d'autres considérations. Le PAM offre aussi aux directeurs des bureaux indépendants un certain nombre d'occasions bien établies de se concerter avec les donateurs pour comprendre leurs besoins et leurs priorités en matière d'assurance. Il s'agit notamment des réunions formelles et informelles du Conseil, des tables rondes et des réunions d'information sur l'évaluation organisées avec le Bureau du Conseil d'administration.  Le PAM est d'accord avec la réponse interinstitutions du CCS à cette recommandation, et fait observer que le PAM a récemment rénové sa structure et ses outils de programmation pour tenir compte des besoins, des intérêts et des priorités des partenaires conformément au Programme 2030.
2017/2 Rec. 5	Évaluations des organismes des Nations Unies conduites par des donateurs	Les organes délibérants/directeurs des organismes des Nations Unies devraient prier les chefs de secrétariat de trouver des moyens adéquats pour appuyer les bureaux d'audit et d'évaluation internes de leurs organismes respectifs afin qu'ils	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil note que le PAM dispose de structures de gouvernance qui permettent d'assurer les ressources et le soutien nécessaires aux bureaux indépendants, notamment le Bureau de l'Inspecteur général et le Bureau de l'évaluation. Le Conseil approuve les budgets et la dotation en personnel inscrits dans le

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		<p>puissent offrir les niveaux d'assurance requis qui permettraient de réduire au minimum les doubles emplois et les chevauchements avec les examens et vérifications externes et les évaluations conduites par des tierces parties.</p>				<p>plan de gestion de ces bureaux. Le cas échéant, les bureaux présentent des demandes de ressources supplémentaires au Comité pour l'affectation stratégique des ressources afin de hiérarchiser les priorités. Le Comité d'audit donne des avis au Conseil et au Directeur exécutif sur les questions relatives au contrôle, y compris sur l'adéquation des ressources consacrées à la fonction d'audit interne. Comme cela a été indiqué dans les observations du CCS au sujet du rapport, le lien entre l'attribution de ressources supplémentaires aux services de contrôle et la réduction du nombre d'examens externes n'a pas été pleinement validé et mérite un examen plus approfondi.</p> <p>Pour ce qui concerne l'objectif visant à affecter 0,8 pour cent du montant total des recettes provenant des contributions à la fonction d'évaluation d'ici à 2021, le Secrétariat continuera d'informer le Conseil des observations formulées au sujet de la recommandation 3 du rapport 2014/6 présentées à l'annexe II.</p>
2017/2 Rec. 6	Évaluations des organismes des Nations Unies conduites par des donateurs	<p>Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et le Secrétaire général devraient, agissant dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, élaborer une position commune concernant le dialogue de haut niveau à engager avec les donateurs pour déterminer les priorités partagées et mettre en place une plateforme d'évaluation multipartite dotée d'un cadre et d'une méthodologie robustes pour restituer une image collective de la performance d'un organisme et réduire la</p>	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Le PAM continuera de dialoguer avec tous les partenaires, y compris les donateurs et les gouvernements hôtes, et de participer aux débats tenus suite au Sommet mondial sur l'action humanitaire, afin d'établir des rapports plus efficaces et plus efficaces. Le PAM réaffirme son soutien à la réponse du CCS sur ce sujet, qui souligne les risques associés à la mise en place d'une évaluation universelle normalisée pour le système des Nations Unies.</p>

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		nécessité d'évaluations bilatérales supplémentaires.				
2017/3 Rec. 4	Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient veiller à ce que d'ici à 2019 des mesures efficaces soient prises pour assurer et suivre la bonne mise en œuvre de politiques d'achat anticipé, y compris par l'incorporation de règles de planification anticipée et d'indicateurs clefs de performance régulièrement mesurés dans les politiques en matière de voyages.	Acceptée	En cours	Ouvvert	<p>Le PAM s'est doté d'une politique d'achat anticipé de 14 jours pour les déplacements à l'étranger pour des réunions, ateliers, cours de formation, séminaires et séances de réflexion; cette politique s'applique aussi aux déplacements pour des motifs de nomination, de transfert et de rapatriement et autres manifestations programmées. Les voyages pour se rendre sur les sites d'opérations d'urgence ne sont pas visés par cette politique, ni les cas où l'itinéraire prévu est coordonné avec une tierce partie.</p> <p>Le PAM assure le suivi de la politique d'achat anticipé au Siège tous les trimestres, à l'aide des informations fournies par son agence de voyages. En 2018, le PAM prévoit de renforcer les fonctions de gestion des voyages dans le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS), ce qui lui permettra de recueillir des informations sur le respect de la politique d'achat anticipé au niveau mondial. Le suivi centralisé et les indicateurs clés de performance s'appliqueront aux bureaux extérieurs lorsque les nouvelles fonctionnalités seront opérationnelles, en 2018.</p>
2017/3 Rec. 5	Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient prévoir des contrôles et des évaluations périodiques de la conformité des activités relatives à leurs voyages en avion avec leurs propres politiques en la matière, effectuer périodiquement des analyses de risques et définir des mesures d'efficience supplémentaires avant leur prochain cycle budgétaire.	Acceptée	En cours	Ouvvert	<p>Le PAM effectue des contrôles de conformité avec les politiques relatives aux voyages au Siège et dans les bureaux de Bangkok, de Johannesburg et de Nairobi à l'aide des rapports que lui fournit son agence de voyages. Celle-ci est aussi chargée d'appliquer ces politiques au jour le jour. Le PAM prévoit d'étendre les contrôles de conformité aux autres bureaux en 2018.</p> <p>Sur la base des résultats d'un examen des procédures opératoires, le PAM prévoit une mise à niveau des fonctions concernant les voyages du système</p>

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						WINGS afin d'y intégrer une application en libre-service qui permettra de renforcer la responsabilité individuelle et d'améliorer la capacité de contrôle de conformité. Le PAM procède à un audit complet des voyages en général à la fin 2017 et envisage un audit des voyages en avion en 2018.
2017/3 Rec. 6	Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient encourager l'utilisation d'outils de réservation en ligne des voyages en avion, actualiser leurs politiques en matière de voyages en y incluant des directives d'exploitation optimale de ces outils, et envisager d'intégrer ceux-ci dans leurs systèmes existants d'ici à 2020.	Acceptée	En cours	Ouvert	<p>Le PAM prévoit d'activer les nouvelles fonctions concernant les voyages en libre-service en 2018, ce qui facilitera l'interface entre un service de réservation en ligne et le système WINGS.</p> <p>En ce qui concerne les déplacements à partir du Siège, où le volume des billets d'avion est particulièrement élevé, le PAM a expérimenté un outil de réservation en ligne en 2016-2017, avec des résultats mitigés. L'étape suivante va consister à tester un autre outil qui devrait être adapté au libre-service. Si cet outil répond aux besoins du PAM et présente un bon rapport coût-efficacité, il sera mis en service.</p> <p>Pour ce qui est des déplacements à partir des bureaux extérieurs, le PAM a procédé en 2017 à un examen des outils de réservation en ligne et a constaté que certains d'entre eux ne pouvaient être utilisés dans des pays où le PAM intervient et que les solutions disponibles n'étaient pas toujours économiques. Avant de mettre en place des solutions pour les bureaux extérieurs, le PAM va analyser les coûts totaux en fonction du volume et de la complexité des voyages, des coûts d'intégration dans les systèmes existants et des coûts de transaction.</p>
2017/5 Rec. 1	Résultat de l'examen des suites données aux rapports et recommandations	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient veiller à ce que leurs organes délibérants respectifs améliorent la prise en compte des rapports et	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Le PAM adhère aux bonnes pratiques s'agissant de rendre compte des mesures prises en réponse aux recommandations du CCI et, à cet égard:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• a inscrit un point permanent à l'ordre du jour de la première session ordinaire du Conseil, chaque</li> </ul>

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
	du Corps commun d'inspection par les organisations du système des Nations Unies	recommandations du CCI, conformément aux bonnes/meilleures pratiques définies, d'ici à la fin de 2018.				<p>année, portant sur l'examen des rapports du CCI;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• a présenté au Conseil pour examen un rapport annuel sur les nouvelles recommandations et sur les recommandations des rapports précédents du CCI, avec une mise à jour sur l'état d'acceptation et l'état d'application des recommandations, selon le format défini au nombre des bonnes pratiques;</li> <li>• a inclus dans le rapport une liste de tous les rapports et notes pertinents publiés l'année précédente avec des hyperliens vers la version intégrale des rapports et les réponses du CCS s'y rapportant; et</li> <li>• a continué de tenir le Conseil informé de l'état d'avancement de l'application des recommandations jusqu'à leur complète mise en œuvre.</li> </ul> <p>Bien que le rapport du CCI laisse entendre que les rapports annuels des organisations participantes incluent des résumés des rapports du CCI, le rapport annuel du PAM présente le texte intégral des recommandations auxquelles le PAM doit donner suite et des hyperliens vers les rapports du CCI, sans ajouter de résumés supplémentaires, conformément à la demande du Conseil d'établir des rapports concis et rationnels<sup>1</sup>.</p>
2017/5 Rec. 2	Résultat de l'examen des suites données aux rapports et recommandations	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait sont invités à proposer à leurs organes délibérants un plan d'action concret au sujet des recommandations du	Acceptée	Appliquée	Clos	En 2011, le PAM a instauré un processus permettant de s'assurer que le Conseil entérine les réponses à chaque recommandation formulée par le CCI à son

<sup>1</sup> WFP/EB.1/2004/INF/7.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
	du Corps commun d'inspection par les organisations du système des Nations Unies	Corps commun d'inspection qui sont adressées à ces organes, en particulier pour les rapports à l'échelle du système et les rapports de plusieurs organisations, pour la fin 2018.				intention <sup>2</sup> . Le Secrétariat rédige les réponses du Conseil concernant les recommandations restées en suspens et les soumet pour examen au groupe de travail, qui est composé de membres suppléants du Bureau. Les suppléants se mettent d'accord sur les projets de réponse du Conseil, que le Bureau officialise ensuite. Le groupe de travail a examiné les recommandations adressées aux organes délibérants remontant jusqu'à 2005 et continue de fonctionner. Le PAM considère qu'il s'agit là d'une bonne pratique qui permet de garantir la participation des organes délibérants.
2017/5 Rec. 5	Résultat de l'examen des suites données aux rapports et recommandations du Corps commun d'inspection par les organisations du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient adopter des procédures adaptées de vérification et de suivi de l'application des recommandations du CCI acceptées les années précédentes jusqu'à leur application intégrale, d'ici à la fin de 2018.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM a mis en place une procédure de validation des réponses aux recommandations du CCI qui comprend l'approbation par le haut responsable concerné et l'aval du Groupe de haut niveau chargé de la gestion, auquel participent les chefs des bureaux indépendants du PAM – l'Inspecteur général et le Directeur du Bureau de l'évaluation. En ce qui concerne les recommandations adressées aux organes délibérants, le PAM obtient aussi du Bureau l'approbation des réponses. Le PAM facilite la vérification directe de l'action recommandée en donnant si possible les références des documents accessibles au public, ce qu'il considère comme une bonne pratique.
2017/5 Rec. 6	Résultat de l'examen des suites données aux rapports et recommandations du Corps commun	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, lorsqu'ils examinent les recommandations du CCI destinées à renforcer la coordination et la coopération, devraient proposer d'inclure l'examen de ces recommandations au	Acceptée	Appliquée	Clos	En ce qui concerne les recommandations appelant une action au niveau interinstitutions, les réponses du PAM comportent en général un énoncé de position portant sur l'action recommandée et un engagement à participer aux activités interinstitutions s'y rapportant. Le secrétariat du CCS établit l'ordre du

<sup>2</sup> WFP/EB.1/2012/12.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
	d'inspection par les organisations du système des Nations Unies	programme de travail du CCS et de ses mécanismes applicables en fixant un délai pour prendre une décision, avec effet à compter de 2019.				jour des réunions du CCS en consultant les organisations membres.
2016/7 Rec. 1	Examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits états insulaires en développement: conclusions finales	Les organes directeurs du système des Nations Unies et des accords multilatéraux sur l'environnement, en tenant compte des conclusions de l'examen global, devraient donner aux organisations des indications précises et concertées à l'échelle du système afin de veiller à ce que les priorités des Orientations de Samoa soient intégrées dans les plans stratégiques relevant des mandats des organisations, et devraient encourager toutes les parties prenantes à dégager des ressources suffisantes et prévisibles pour la mise en œuvre effective et accélérée desdites Orientations.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil fait observer que le Plan stratégique du PAM pour 2017–2021 <sup>3</sup> et la politique en matière de plans stratégiques de pays <sup>4</sup> (PSP) définissent l'orientation stratégique et l'approche du PAM en matière d'action stratégique et programmatique à l'échelle des pays, notamment à l'égard des petits États insulaires en développement (PEID). Le PAM continuera de plaider en faveur de l'allocation de ressources suffisantes et prévisibles (voir aussi la réponse à la recommandation 6); comme noté dans la réponse interinstitutions du CCS au rapport, les organisations se heurtent à des obstacles d'ordre pratique pour investir des ressources suffisantes et prévisibles dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa.
2016/7 Rec. 2	Examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits états insulaires en développement: conclusions finales	Les organes directeurs du système des Nations Unies devraient veiller à ce que les plans stratégiques et les programmes de travail des organismes du système intègrent des objectifs précis s'agissant de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, dans le cadre de leurs mandats respectifs, qui devront être mesurés à l'aune d'un ensemble d'indicateurs de résultats pour suivre les progrès accomplis et en rendre compte.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil note que le PAM n'a pas de rôle à jouer dans la gestion mondiale de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, mais qu'il viendra en aide aux PEID si nécessaire.  Conformément à la politique du PAM en matière de PSP, le PAM prendra en compte les priorités et les objectifs des PEID lors du processus de planification stratégique par pays.  De façon générale, le PAM considère que les organisations devraient aligner leurs résultats stratégiques sur leurs capacités et leurs atouts lorsqu'ils contribuent avec les partenaires aux efforts

<sup>3</sup> WFP/EB.A/2016/5-A.

<sup>4</sup> WFP/EB.A/2016/5-B.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						nationaux. Comme noté dans la réponse interinstitutions du CCS au rapport, un soutien peut être apporté au titre des objectifs stratégiques généraux sans qu'il soit nécessaire de définir des "objectifs spécifiques" distincts liés à la mise en œuvre des Orientations de Samoa.
2016/7 Rec. 3	Examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits états insulaires en développement: conclusions finales	Les organes directeurs du système des Nations Unies, en adoptant les plans stratégiques et les programmes de travail des organisations, devraient encourager ces dernières à veiller à ce que les activités en faveur du développement durable des PEID soient alignées, dans le cadre du mandat de chaque organisation, sur les priorités régionales et nationales définies par les gouvernements de ces États, les organisations régionales et les partenaires de développement des PEID, afin de favoriser la mise en œuvre des Orientations de Samoa en tant que feuille de route pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des PEID.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil note que le PAM a conçu le processus des PSP afin d'harmoniser la chaîne de résultats au niveau des pays avec les priorités nationales, à l'appui des objectifs du PAM et de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). L'élaboration d'un PSP repose sur un examen stratégique Faim zéro, un processus consultatif à l'échelle nationale ouvert. L'examen prend en compte les défis que le pays doit relever pour réussir à éliminer la faim d'ici à 2030, moyennant une analyse approfondie et des consultations poussées avec de multiples parties prenantes, dont les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les donateurs et les organisations internationales.
2016/7 Rec. 4	Examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits états insulaires en développement: conclusions finales	Les organes directeurs du système des Nations Unies devraient demander aux organisations de coordonner la planification et l'exécution des activités de renforcement des capacités des PEID en consultation étroite avec ces pays et tous les partenaires de développement de manière à renforcer l'efficacité et l'efficience de l'appui apporté à la réalisation des objectifs définis dans les Orientations de Samoa, tout en évitant	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil considère que l'application de cette recommandation par le PAM est guidée par son alignement stratégique sur la cible 9 de l'ODD 17 – les pays ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD (Résultat stratégique 5 du PAM). À cet égard, le PAM concentrera son action sur les secteurs dans lesquels ses compétences sont reconnues par les intervenants nationaux et les partenaires dans le pays.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		une saturation de la capacité d'absorption des PEID au niveau des pays.				
2016/7 Rec. 5	Examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits états insulaires en développement: conclusions finales	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient veiller à ce que leurs organisations participent au processus mené par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement afin de contribuer activement à la prise en compte de la spécificité des PEID, pour lesquels des solutions sur mesure sont nécessaires, et devraient également s'assurer que de nouveaux critères d'admissibilité seront adoptés pour améliorer l'accès au financement du développement des PEID.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM accueille avec intérêt cette recommandation et, en sa qualité de participant au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, contribuera à toute activité interinstitutions mise en place pour y donner suite.
2016/7 Rec. 6	Examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits états insulaires en développement: conclusions finales	Les organes directeurs des organisations du système des Nations Unies devraient encourager l'allocation d'un financement pluriannuel prévisible pour faciliter la mise en œuvre effective des activités relevant des programmes en faveur des PEID, fondée sur les évaluations des besoins préparées par les organisations du système des Nations Unies, en consultation avec les PEID et leurs partenaires concernés.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil accueille avec intérêt cette recommandation et note que le PAM continue d'œuvrer en faveur de contributions plus souples, plus prévisibles et versées en temps voulu sur la base des principes et bonnes pratiques d'action humanitaire et conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) et au Programme d'action d'Accra (2008). Le PAM est aussi à la recherche de possibilités d'élargir sa base de donateurs, y compris avec des partenaires privés.  Voir aussi la stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat pour 2014-2017 <sup>5</sup> et la réponse à la recommandation 1 ci-dessus.

<sup>5</sup> WFP/EB.A/2014/5-B

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2016/7 Rec. 7	Examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits états insulaires en développement: conclusions finales	Les organes délibérants et les organes directeurs des organisations des Nations Unies devraient s'assurer, en s'appuyant sur les travaux actuellement menés par la Commission de statistique de l'ONU et, le cas échéant, par les forums interinstitutions et les groupes d'experts créés pour conseiller les États Membres, que la spécificité des PEID soit expressément prise en compte dans la définition des éléments des cadres de suivi et de responsabilisation utilisés pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, afin que les processus et les indicateurs soient adaptés à leurs besoins et priorités identifiés aux niveaux national et régional.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil accueille avec intérêt cette recommandation et note que les cadres de suivi et de responsabilisation utilisés pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des ODD devraient être adaptés à tous les contextes, y compris ceux des PEID. Le PAM rendra compte de la réalisation des ODD au regard de son Cadre de résultats institutionnels (2017-2021) <sup>6</sup> .
2016/7 Rec. 8	Examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits états insulaires en développement: conclusions finales	Les organes directeurs des organisations des Nations Unies devraient coordonner leurs efforts pour concevoir des cadres et des outils de suivi et de responsabilisation adaptés à la capacité des PEID à surveiller la mise en œuvre des Orientations de Samoa et des autres mandats mondiaux liés au développement durable, et à en rendre compte, tout en évitant de les surcharger en multipliant les cadres de présentation de rapports.	Acceptée	Appliquée	Clos	Voir ci-dessus la réponse à la recommandation 7.

<sup>6</sup> WFP/EB.2/2016/4-B/1/Rev.1

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2016/8 Rec. 4	État de la fonction d'audit interne dans le système des Nations Unies	Les responsables de l'audit et du contrôle interne des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient incorporer dans leur rapport annuel/périodique ou tout autre document leurs constatations quant aux problèmes récurrents signalés dans les différents rapports d'audit interne qui sont constatés dans divers bureaux, services ou départements de manière à permettre aux chefs de secrétariat d'y remédier systématiquement.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le rapport annuel de l'Inspecteur général comprend une section portant sur les principaux problèmes détectés à l'occasion des travaux d'audit de l'année et le champ des activités d'assurance prévues pour l'année à venir. Le rapport met aussi en évidence les problèmes anciens assortis d'un risque élevé. De plus, la direction et le Bureau de l'Inspecteur général font rapport au Comité d'audit et au Groupe de haut niveau chargé de la gestion sur les problèmes émergents, récurrents ou de longue date.
2016/8 Rec. 5	État de la fonction d'audit interne dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat du système des Nations Unies devraient veiller à ce que leurs services d'audit interne disposent de ressources financières et humaines suffisantes pour développer l'utilisation des techniques d'audit informatisées et pour employer, selon qu'il convient, des méthodes avancées d'analyse des données et d'audit à distance, de façon à tirer parti de la technologie pour permettre des activités d'audit plus économiques et plus étendues.	Acceptée	Appliquée	Clos	La stratégie d'audit interne du PAM met notamment l'accent sur l'analyse des données. Le Bureau de l'audit interne a élaboré en 2015 une stratégie en matière d'analyse des données en concertation avec la Division des technologies de l'information, et la met en application. En 2016, le Bureau de l'Inspecteur général a recruté un consultant spécialisé dans l'analyse des données afin de renforcer les capacités des auditeurs dans ce domaine. Le PAM a également investi dans la capacité d'audit des technologies de l'information et, le cas échéant, fait appel à des compétences extérieures pour atteindre ses objectifs en matière d'audit.
2016/8 Rec. 6	État de la fonction d'audit interne dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat du système des Nations Unies, sur avis de leur comité de contrôle, devraient allouer aux services d'audit interne les ressources financières et humaines voulues pour garantir une couverture suffisante des domaines à haut risque et un respect des cycles d'audit prévus conformément aux éléments définis par les responsables de l'audit et du contrôle interne au cours de	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM dispose de structures de gouvernance qui permettent d'assurer au Bureau de l'Inspecteur général les ressources voulues. Les budgets et la dotation en personnel du Bureau sont approuvés par le Conseil dans le cadre du plan de gestion. Le cas échéant, le Bureau de l'Inspecteur général présente des demandes de ressources supplémentaires au Comité pour l'affectation stratégique des ressources en vue de hiérarchiser les ressources. Le Comité d'audit donne des avis au Conseil et au Directeur

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		l'établissement des plans d'audit axés sur le risque.				<p>exécutif sur des questions relatives au contrôle, y compris sur l'adéquation des ressources. Le PAM a élaboré sa stratégie d'audit interne de façon à mieux utiliser les ressources consacrées à l'audit en intégrant un échantillon de bureaux de pays dans les audits thématiques ou les audits de processus.</p> <p>Le Bureau de l'Inspecteur général continuera de dialoguer avec la haute direction et le Comité d'audit, notamment en ce qui concerne les critères énoncés à l'annexe V du rapport du CCI, qui montre que le PAM est l'organisation dont le montant du financement des services d'audit interne est le plus faible, en pourcentage de son budget total.</p>
2016/8 Rec. 9	État de la fonction d'audit interne dans le système des Nations Unies	Les organes directeurs du système des Nations Unies devraient veiller à ce que les conditions nécessaires à des comités de contrôle efficaces, indépendants et spécialisés soient réunies, et à ce que ces comités soient pleinement opérationnels conformément aux recommandations antérieures du Corps commun d'inspection (CCI), que celui-ci réaffirme dans le présent rapport.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Le Conseil est déterminé à assurer les conditions voulues pour qu'un comité d'audit puisse exercer ses fonctions de manière efficace, indépendante et compétente conformément aux meilleures pratiques définies par le CCI et d'autres sources. À cet égard, le Conseil, à sa session annuelle de 2017, a approuvé le mandat révisé du Comité d'audit auquel était ajouté la responsabilité de donner des avis sur la sélection et les résultats de l'Inspecteur général et du Directeur du Bureau de l'Inspecteur général. De plus, à sa deuxième session ordinaire de 2017, le Conseil a approuvé d'autres modifications du mandat à la suite de l'examen effectué par le Bureau des meilleures pratiques concernant les délais de réflexion applicables, le processus de sélection des membres du Comité d'audit, y compris la refonte du jury, et l'indemnisation des membres du Comité d'audit pour les tâches accomplies dans l'exercice de leurs responsabilités. Le PAM se conforme pleinement aux meilleures pratiques définies au paragraphe 248 du rapport du CCI et est déterminé à continuer de travailler avec le Conseil pour examiner</p>

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						régulièrement les mandats afin de veiller à ce qu'ils restent conformes aux meilleures pratiques appliquées au sein du système des Nations Unies.
2016/9 Rec. 1	Sûreté et sécurité dans le système des Nations Unies	<p>Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire des responsables désignés compétents et en coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau des affaires juridiques, devraient veiller à ce que, au plus tard en avril 2018:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les accords de siège en vigueur conclus par les organismes dont ils relèvent tiennent compte des menaces à la sécurité observées pendant la période en cours et prévoient les mesures de sécurité qui s'imposent pour protéger le personnel et les locaux des organismes des Nations Unies;</li> <li>• Les accords de siège futurs comportent une annexe sur la sécurité reflétant la principale responsabilité assumée par le pays hôte en ce qui concerne la sécurité du personnel et des locaux des organismes des Nations Unies;</li> <li>• Les accords actuels et futurs conclus avec les pays hôtes soient examinés régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des conditions de sécurité dans les divers lieux d'affectation et de s'y adapter.</li> </ul>	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Le PAM mesure l'utilité des accords conclus avec les pays hôtes qui définissent et attribuent de manière globale les responsabilités en matière de protection des biens et du personnel du système des Nations Unies.</p> <p>Des obstacles d'ordre pratique en empêchent toutefois la pleine application. Comme l'indique la réponse interinstitutions du CCS au rapport du CCI, le PAM s'est demandé si les accords avec les pays hôtes constituaient le meilleur moyen pour s'adapter à l'évolution des conditions de sécurité vu la complexité des processus de négociations et de ratification et le risque d'incertitude juridique que comportait la réouverture des négociations.</p> <p>Le PAM estime préférable de gérer les questions de sécurité par des accords bilatéraux spécifiques et dans le cadre de la collaboration du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies avec les pays hôtes pour le compte du système, le cas échéant.</p>

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2016/9 Rec. 2	Sûreté et sécurité dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et le Département de la sûreté et de la sécurité, devraient veiller à ce que, au plus tard en janvier 2018, une politique globale pour la sécurité routière applicable à l'échelle du système ait été élaborée sous sa forme définitive et soit prête à être mise en œuvre dans leurs organismes respectifs.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM accueille avec intérêt cette recommandation et a participé pleinement au niveau interinstitutions à l'élaboration d'une stratégie pour la sécurité routière, que le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a approuvée en juin 2017. Le PAM considère que la sécurité routière est une priorité sur le plan de la sécurité ainsi que sur celui de la sûreté et de la santé sur le lieu de travail. Le Directeur exécutif a lancé en 2017 une campagne de sensibilisation et de formation afin de réduire le nombre et d'atténuer les conséquences des accidents de la route touchant le personnel du PAM.
2016/9 Rec. 3	Sûreté et sécurité dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas encore fait, veiller à ce que, au plus tard en janvier 2018, des mécanismes appropriés de contrôle de l'application des mesures de sécurité conçus en tenant compte des niveaux de risque évalués pour chaque lieu d'affectation pertinent soient intégrés aux divers systèmes d'évaluation des résultats prévus pour tous les membres du personnel au sein de l'organisme auquel ils appartiennent.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Le PAM reconnaît que les capacités liées à la sécurité sont importantes pour tous les employés du PAM et en particulier pour ceux qui exercent leurs fonctions dans des environnements complexes. À cet égard, une formation de base concernant la sécurité est requise pour travailler au PAM, et une formation avancée pour les voyages officiels vers les lieux d'affectation hors du Siège.</p> <p>Le PAM approuve la réponse interinstitutions du CCS à la recommandation, qui note que l'évaluation des résultats est liée à la description de poste et qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place des mécanismes spécifiques de contrôle de l'application des mesures de sécurité dans tous les cas. Le PAM a déjà mis en place des indicateurs et des mécanismes de contrôle dans les systèmes pertinents d'évaluation des résultats. Par exemple, le respect des mesures de sécurité est l'un des dix indicateurs de performance clés utilisés dans le cadre de responsabilité des directeurs de pays pour évaluer leurs résultats.</p>

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2016/9 Rec. 5	Sûreté et sécurité dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient, au plus tard en janvier 2018, intégrer aux évaluations des résultats des indicateurs de conformité aux règles relatives à la sûreté et à la sécurité à chaque échelon hiérarchique, et notamment au niveau de la haute direction.	Acceptée	Appliquée	Clos	Voir ci-dessus la réponse à la recommandation 3.
2016/10 Rec. 1	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient élaborer des stratégies et des politiques de gestion des savoirs et connaissances alignées sur le mandat, les buts et les objectifs de leurs organisations respectives, d'ici à la fin de 2018. Ces stratégies doivent être fondées sur une évaluation des besoins actuels et futurs en matière de gestion des connaissances, et comprendre des mesures de mise en œuvre.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM a élaboré un cadre de gestion des connaissances qui réaffirme l'importance de la contribution de la gestion des connaissances à la réalisation des objectifs organisationnels dans le contexte du Programme 2030 et de la feuille de route intégrée du PAM. La stratégie a été élaborée à l'issue d'un processus consultatif. Elle repose sur trois piliers: ressources humaines, procédures et systèmes. Le PAM met en œuvre la stratégie. Les systèmes de gestion des connaissances du PAM sont perfectionnés, avec des flux de travail comprenant notamment un nouveau site intranet, la plateforme des communautés du PAM et une taxonomie institutionnelle actualisée. Pour ce qui concerne les piliers ressources humaines et procédures, la mise en œuvre se poursuit aux niveaux des divisions et des régions, et d'autres travaux sur la coordination à l'échelle mondiale vont démarrer.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2016/10 Rec. 3	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient prendre des mesures progressives pour intégrer les compétences en gestion des connaissances et les capacités de partage des connaissances dans les systèmes d'évaluation et de notation des fonctionnaires, les programmes de travail annuels, les définitions d'emploi et les compétences fondamentales de leurs organismes respectifs, d'ici à la fin de 2020.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM reconnaît qu'il est primordial d'intégrer les compétences et les capacités en gestion des connaissances dans les habitudes et les processus de travail au quotidien et a pris des mesures pour améliorer les pratiques, notamment en mettant en place une série de nouveaux systèmes, d'outils et de responsabilités renforcées. Le PAM prévoit que l'application de la mesure recommandée sera achevée à la fin de 2018.
2016/10 Rec. 4	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient, dans le cadre des processus de planification de la relève pour leurs organisations, établir des règles et des procédures permettant de pérenniser et de transférer les savoirs et connaissances des fonctionnaires sur le départ, sur le point de partir à la retraite ou affectés à un autre poste.	Acceptée	Appliquée	Clos	Afin d'assurer la pérennisation des connaissances en cas de transferts de personnel ou de cessation de services, le PAM a mis en place des normes et applique des procédures pour le transfert et la communication des connaissances, qui ont été adoptées par le Chef de cabinet et qui sont mises à la disposition du personnel du PAM dans le monde entier sur le site Intranet.
2016/11 Rec. 1	Services d'appui administratif: Le rôle des centres de services dans la refonte des modalités de prestation de services administratifs	Les chefs de secrétariat des organisations qui disposent de centres de services mondiaux devraient définir et fournir les outils et les systèmes nécessaires pour contribuer à assurer le suivi efficace du service à la clientèle et promouvoir l'utilisation de l'informatique décisionnelle pour la mesure des résultats, l'obtention de nouvelles améliorations et la poursuite des comparaisons par rapport aux critères de référence.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM ne dispose pas d'un centre de services mondiaux, mais approuve en principe la recommandation. En ce qui concerne les services du PAM qui sont regroupés et gérés hors du Siège, comme le Centre d'assistance des technologies de l'information, des outils et des systèmes de suivi des résultats sont en place.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2016/11 Rec. 2	Services d'appui administratif: Le rôle des centres de services dans la refonte des modalités de prestation de services administratifs	Les chefs de secrétariat des organismes qui disposent de centres de services mondiaux devraient définir des repères en matière d'efficacité en se fondant sur des normes objectives et veiller à ce que les objectifs visés en matière de résultats soient progressivement ajustés pour les atteindre.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM est d'accord avec la recommandation et considère que le contrôle régulier de performance est fondamental pour suivre les résultats et favoriser l'amélioration continue des prestations de service. Le PAM ne dispose pas de centre de services mondiaux, mais a défini des critères de référence en matière d'efficacité pour les services qui sont regroupés et gérés hors du siège.
2016/11 Rec. 3	Services d'appui administratif: Le rôle des centres de services dans la refonte des modalités de prestation de services administratifs	Les chefs de secrétariat devraient, dans un délai d'un an, définir les responsabilités assumées dans l'application de mesures visant à produire des améliorations soutenues et à modifier les processus, et faire en sorte que les dispositions relatives à la gouvernance et à la gestion des centres de services établissent clairement le rôle des directeurs de ces centres.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM est d'accord avec la recommandation en principe, mais ne gère pas de centre de services mondiaux. La responsabilité de l'amélioration des services regroupés existants incombe aux divisions qui gèrent les services.
2016/11 Rec. 4	Services d'appui administratif: Le rôle des centres de services dans la refonte des modalités de prestation de services administratifs	Les organes délibérants, dans le cadre de leurs fonctions de suivi et de contrôle, devraient demander à leurs organes consultatifs techniques d'étudier les résultats, notamment en ce qui concerne les avantages obtenus, de la réforme des services administratifs lors de l'examen des projets de budget des organismes concernés, en commençant par le prochain cycle budgétaire	Acceptée	Appliquée	Clos	Le Conseil est d'accord avec la recommandation et demande que, si le PAM venait à exploiter un centre de services mondiaux, il adopte l'approche recommandée.

**ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS  
LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2016/11 Rec. 5	Services d'appui administratif: Le rôle des centres de services dans la refonte des modalités de prestation de services administratifs	L'Assemblée générale devrait, à la suite de l'examen actuellement mené sur toutes les catégories de personnel par la Commission de la fonction publique internationale, prendre les mesures voulues, si possible à sa soixante-douzième session, pour répondre aux besoins des organismes en matière de recrutement, sur le plan local, d'un personnel ayant une expérience à l'international.	Acceptée		Clos	Le PAM accueille favorablement la recommandation adressée à l'Assemblée générale et participera à toute mesure interinstitutionnelle prise pour y donner suite.

\* Colonne 4: état d'acceptation; catégories: "acceptée", "non acceptée", "à l'étude" et "sans objet".

\*\* Colonne 5: état d'application; catégories: "en cours" et "appliquée"; champ laissé vide si la mise en œuvre dépend de l'action d'une entité autre que le PAM.

\*\*\* Colonne 6: état du dossier; catégories: "ouvert" et "clos".

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS  
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2016/2 Rec. 2	Planification de la relève dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient enjoindre à leur bureau chargé de la gestion des ressources humaines de mettre au point et d'appliquer des cadres appropriés pour les stratégies de planification de la relève, et d'élaborer des lignes directrices pertinentes sur le processus de planification de la relève sans plus tarder, en se fixant comme date butoir fin 2017.	Acceptée	Appliquée	Clos	La Division des ressources humaines a mis en place un outil prévisionnel qui permet de suivre les départs à la retraite et d'évaluer les effectifs fonctionnels au regard de certaines caractéristiques, notamment l'âge, le sexe et la représentation géographique. Le PAM met à l'essai la planification des effectifs au sein de la Division de la nutrition et au bureau de pays au Liban, dans la perspective de la mise en service de l'approche testée dans le monde entier. Les processus permettant le suivi des responsables du PAM sont à l'heure actuelle notamment la planification pour les postes clés, y compris la planification de la relève.
2016/4 Rec. 5	Prévention, détection et répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas encore fait, effectuer une évaluation exhaustive du risque de fraude, soit en l'intégrant à leur système de gestion des risques institutionnels, soit sous forme d'un exercice distinct, en se penchant sur les risques de fraude internes et externes à tous les niveaux de l'organisme, y compris à son siège et dans ses bureaux extérieurs. Ces évaluations devraient avoir lieu au moins une fois tous les deux ans au niveau institutionnel, et plus fréquemment, en fonction des besoins, au niveau opérationnel.	Acceptée	En cours	Ouvert	Dans le cadre de son plan de travail pour 2017, le Bureau de l'Inspecteur général effectue une évaluation des risques de fraude. Voir aussi la réponse à la recommandation 6 ci-après.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS  
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2016/4 Rec. 6	Prévention, détection et répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient élaborer des stratégies et des plans d'action exhaustifs tenant compte de leurs caractéristiques et besoins en vue de la mise en œuvre de leur politique de lutte contre la fraude. Ces stratégies devraient être fondées sur les résultats des évaluations du risque de fraude des organismes concernés et faire partie intégrante des stratégies institutionnelles globales et des objectifs opérationnels de l'organisme. Compte tenu du niveau du risque de fraude, des ressources suffisantes devraient être consacrées à la mise en œuvre de ces stratégies et plans d'action.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM est résolu à adopter une approche préventive pour lutter contre la fraude et à continuer d'intégrer les contrôles antifraude dans les cadres institutionnels et la gestion opérationnelle. À cet égard, il met en place une fonction de lutte contre la fraude au sein de la nouvelle Division de la gestion globale des risques afin de compléter les activités indépendantes menées par le Bureau de l'Inspecteur général. Cette division élaborera un plan d'action antifraude après qu'une évaluation des risques de fraude aura été effectuée (voir la réponse à la recommandation 5 ci-dessus).
2015/4 Rec. 4	Les politiques et les pratiques en matière d'information et de communication dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient prendre des mesures concrètes pour renforcer les capacités d'information et de communication au niveau des activités sur le terrain entreprises au sein de leur organisme, le cas échéant. Les groupes locaux de communication auraient ainsi la possibilité de mener des activités conjointes en tenant dûment compte des circonstances locales et des priorités énoncées dans le mandat de leur organisme, et d'accroître	Acceptée	Appliquée	Clos	En 2016, le PAM a élaboré une nouvelle stratégie de communication, qui renforce le soutien fourni aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux et les moyens dont ils disposent pour établir et mettre en œuvre des stratégies locales de communication à l'appui de leurs CSP. La Division de la communication continuera de travailler avec les bureaux de pays pour définir les étapes du processus de transformation, notamment le développement des compétences locales, la mise au point d'un ensemble d'outils et l'élaboration de modèles. La stratégie de communication vise principalement à faire entendre les personnes auxquelles le PAM vient en aide.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS  
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		l'efficacité et les effets de ces activités.				
2015/4 Rec. 5	Les politiques et les pratiques en matière d'information et de communication dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient élaborer une stratégie efficace d'utilisation des médias sociaux axée sur des directives actualisées et correctement alignée sur les autres politiques et cadres/stratégies d'information et de communication.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM a établi des directives relatives aux médias sociaux et poursuivra son action visant à améliorer son offre numérique, consolider sa présence dans les médias sociaux sur différents marchés et renforcer les compétences de son personnel en matière de communication à l'ère du numérique.
2014/6 Rec. 3	Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies	Les organes délibérants devraient prescrire aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies d'élaborer des cadres budgétaires complets et des plans d'allocation des ressources pour leurs fonctions d'évaluation respectives, fondés sur le coût du maintien d'une fonction d'évaluation efficace et viable qui apporte une valeur ajoutée à l'organisme. Les plans doivent être soumis à l'examen des organes délibérants dans le cadre des mécanismes et procédures budgétaires et d'établissement des rapports existants.	Acceptée	En cours	Ouvvert	<p>Conformément à la politique d'évaluation du PAM pour 2016–2021<sup>1</sup> approuvée par le Conseil en novembre 2015, le PAM s'est engagé à affecter 0,8 pour cent du montant des contributions qu'il reçoit à la fonction d'évaluation – y compris les évaluations centralisées et décentralisées – d'ici à 2021.</p> <p>Dans le cadre de la feuille de route intégrée, les budgets de portefeuille de pays permettent de planifier les dépenses d'évaluation et d'en rendre compte au niveau du pays, ce qui augmentera la visibilité et la transparence du budget et des dépenses concernant les évaluations centralisées et décentralisées. En attendant la mise en œuvre complète de la feuille de route intégrée, des mesures temporaires sont en place pour rendre compte de la fonction d'évaluation. Pour 2016, le montant total des ressources mises à disposition du Bureau de l'évaluation représentait 0,18 pour cent des contributions.</p>

<sup>1</sup> WFP/EB.2/2015/4-A/Rev.1.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS  
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						Le Secrétariat continuera de présenter le plan de travail du Bureau de l'évaluation au Conseil pour examen chaque année dans le cadre du Plan de gestion, et rendra compte du budget et des dépenses liés aux évaluations centralisées et décentralisées dans le rapport annuel sur l'évaluation.
2014/6 Rec. 6	Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient faire de l'utilisation de l'évaluation une priorité institutionnelle fondée sur une vision, une stratégie et un cadre de résultats bien définis pour la fonction d'évaluation, et rendre compte à leurs organes délibérants respectifs du niveau, de la nature et de l'impact de l'utilisation de l'évaluation.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>L'objectif de la politique d'évaluation du PAM pour 2016–2021 est de faire en sorte que les enseignements tirés des évaluations soient pris en compte de manière systématique et exhaustive dans les politiques, les stratégies et les programmes du PAM. La politique, la stratégie d'évaluation et la Charte de l'évaluation facilitent cela car:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• elles définissent les rôles du Directeur de l'évaluation et des gestionnaires du PAM à travers le monde en matière d'exploitation des données factuelles issues des évaluations;</li> <li>• elles institutionnalisent le rôle du Bureau de l'évaluation dans les processus de planification et d'approbation des projets et des politiques, y compris sa participation aux comités et équipes spéciales du PAM en qualité d'observateur ou de conseiller;</li> <li>• elles contribuent à l'amélioration des rapports afin d'aider le Conseil à superviser l'évaluation à l'échelle de tout le PAM;</li> <li>• elles améliorent les systèmes visant à renforcer la culture de l'apprentissage et de la reddition des comptes et garantissent que les résultats des évaluations soient pris en compte dans les politiques, stratégies et programmes du PAM et soient intégrés aux systèmes de gestion des connaissances;</li> </ul>

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS  
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						<ul style="list-style-type: none"> <li>elles améliorent la communication des constatations et des recommandations issues des évaluations aux parties prenantes et aux populations touchées.</li> </ul> <p>Le Bureau de l'évaluation continuera de préparer des rapports de synthèse des évaluations présentant les constatations communes qui sont susceptibles d'appuyer l'apprentissage interne et la gestion de la performance de l'organisation et de servir de base aux politiques, stratégies et programmes du PAM.</p>
2014/8 Rec. 3	Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient examiner l'emploi des non-fonctionnaires en vue de déterminer ceux d'entre eux qui sont employés de longue date dans le cadre d'une relation de travail de fait et établir un plan (à court ou à moyen terme) pour mettre fin à l'emploi prolongé inapproprié des non-fonctionnaires. Ce plan, y compris les ressources requises, devrait être présenté aux organes délibérants ou directeurs en vue de son approbation et de la fourniture de l'appui financier nécessaire.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Le PAM considère que l'emploi de non-fonctionnaires comme main-d'œuvre d'appoint est un facteur déterminant qui lui permet d'atteindre ses objectifs en matière d'efficacité opérationnelle et de rapport coût-efficacité. Vu la nature fluctuante des situations d'urgence dans le monde, le PAM doit disposer de moyens d'intervention immédiate pour répondre avec flexibilité, adaptabilité et agilité, mais le caractère imprévisible du financement limite sa capacité d'engager du personnel sur la durée, notamment dans les situations d'urgence.</p> <p>À cet égard, le PAM réexamine son modèle d'emploi afin de déterminer les modalités contractuelles adaptées aux attributions de direction et au recrutement pour un projet. À court terme, le PAM révisé ses politiques concernant le personnel non fonctionnaire afin de renforcer les pratiques de recrutement et d'améliorer les conditions de service. Le Directeur exécutif a publié en septembre 2017 une mise à jour des politiques applicables aux contrats de service sur le terrain. La Division des ressources humaines met au point un cadre de gestion des effectifs comportant une déclaration de politique générale sur les modalités disponibles et leur utilisation appropriée – y compris les</p>

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS  
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						restrictions applicables – pour examen par la direction générale. Le cadre sera publié sous forme de circulaire du Directeur exécutif. La Division des ressources humaines expérimente aussi des registres de talents préalablement agréés en vue de recrutement futur, qui comprennent des candidats issus des effectifs du PAM ayant fait leur preuve et présentant des profils fonctionnels spécifiques.
2014/9 Rec. 8	Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient s'assurer qu'il existe au sein de leurs organismes respectifs un système permettant de documenter l'exécution par le fournisseur de ses obligations contractuelles et de faire rapport à ce sujet; ils devraient aussi déterminer les responsabilités pour ce qui est de veiller à l'exhaustivité du rapport sur la performance du fournisseur.	Acceptée	En cours	Ouvert	La Division de la chaîne d'approvisionnement a étudié la faisabilité d'utiliser la fonctionnalité des systèmes existants pour améliorer le suivi de la performance des fournisseurs. Sur la base des constatations, la Division fera procéder à un examen par des experts externes du cycle de gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la sélection au suivi des contrats, à la mise en œuvre et à la gestion. La Division a sélectionné un expert selon un processus concurrentiel, qui doit achever l'examen en 2018.
2013/1 Rec. 1	Examen des accords à long terme relatifs aux achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient élaborer des politiques et directives spécifiquement consacrées à l'utilisation stratégique des accords à long terme pour les opérations d'achat effectuées par leur entité. Ces politiques et directives devraient s'attacher à préciser l'objectif, les avantages, les inconvénients, les stratégies possibles, les principaux éléments et les types d'accords à long terme, et indiquer quand et comment les mettre en place.	Acceptée	Appliquée	Clos	La Division de la chaîne d'approvisionnement a publié des directives actualisées concernant les accords à long terme et a mis à jour le manuel pour la passation des marchés de biens et de services, qui fait l'objet d'un dernier examen et sera publié en 2018. Entre-temps, les risques sont atténués en recourant aux processus et protocoles en place.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS  
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2013/1 Rec. 2	Examen des accords à long terme relatifs aux achats dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat devraient mettre en œuvre une politique qui implique d'assortir chaque accord à long terme d'un plan de gestion des contrats fixant clairement la répartition des tâches, les attributions et obligations de toutes les parties concernées, ainsi que les mécanismes de contrôle et de responsabilisation. Il convient de donner aux gestionnaires de contrats des directives détaillées, méthodes et outils à cet effet (y compris des clauses et mécanismes contractuels appropriés).	Acceptée	En cours	Clos	La Division de la chaîne d'approvisionnement a donné suite à cette recommandation en même temps qu'à la recommandation 1 ci-dessus. Le PAM a établi des plans de gestion des contrats pour les accords à long terme stratégiques de valeur importante. S'agissant des autres accords à long terme, les questions soulevées dans la recommandation sont traitées dans les nouvelles directives sur les accords à long terme et dans le manuel relatif aux marchés de biens et de services qui doit être publié en 2018.
2013/2 Rec. 1	Gestion des dossiers et des archives dans le système des Nations Unies	Le Secrétaire général et chacun des chefs de secrétariat des entités des Nations Unies visées dans le présent rapport devraient passer en revue leurs cadres réglementaires respectifs régissant la gestion des dossiers et des archives et les reconfigurer dans un ensemble global et parfaitement clair de principes, de règles et de procédures à visée pratique, pour suivre le rythme de l'évolution du contexte dans lequel s'inscrit la tenue des dossiers et les progrès de la technologie utilisée à cette fin, et couvrir, dans son intégralité, le cycle de vie des informations enregistrées. Ils devraient garantir la stricte application de ces principes, procédures et règles à tout document considéré comme un	Acceptée	En cours	Ouvert	Un cadre de gestion des dossiers est en place depuis 2006. Le PAM prévoit d'actualiser le cadre réglementaire régissant la gestion des dossiers et des archives dans le cadre d'un projet plus vaste visant à actualiser le manuel des services administratifs en 2018. Un projet visant à moderniser la gestion des documents et à mettre au point un système électronique de gestion des documents est en cours, et une nouvelle taxonomie institutionnelle a été élaborée afin d'améliorer l'interface entre la gestion des dossiers et des archives et la gestion des connaissances. La dynamique créée par ces flux de travail peut permettre d'améliorer l'interface avec la gestion des documents et de développer un système de gestion électronique des dossiers.

**ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI DEPUIS  
LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		dossier de l'organisation ou de l'entité.				
2013/2 Rec. 4	Gestion des dossiers et des archives dans le système des Nations Unies	Le Secrétaire général et chacun des chefs de secrétariat des entités des Nations Unies visées dans le présent rapport devraient faire en sorte que les systèmes d'information qui saisissent, créent ou gèrent les dossiers électroniques soient conformes aux normes internationales d'archivage et de préservation des dossiers et archives numériques.	Acceptée	En cours	Ouvert	Le PAM s'est engagé à adopter des normes internationales telles que la norme ISO-16175 de l'Organisation internationale de normalisation, qui permettrait d'améliorer la qualité globale de la gestion des dossiers. Le PAM a configuré un nouveau système de gestion des documents en 2017 et envisage de le relier aux dossiers électroniques ou aux archives numériques. Il faudra procéder à cette fin à un examen des politiques en vigueur et mettre en œuvre un système pour améliorer l'accessibilité des dossiers institutionnels. Les avantages attendus sont notamment de conserver la mémoire institutionnelle et de s'assurer que les dossiers sont disponibles pour répondre aux besoins de l'audit et de la gestion.

\* Colonne 4: état d'acceptation; catégories: "acceptée", "non acceptée", "à l'étude" et "sans objet".

\*\* Colonne 5: état d'application; catégories: "en cours" et "appliquée"; champ laissé vide si la mise en œuvre dépend de l'action d'une entité autre que le PAM.

\*\*\* Colonne 6: état du dossier; catégories: "ouvert" et "clos".

## ANNEXE III RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CCI DANS SES NOTES

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2008/4 Rec. 6 (Note)	Recours aux services de consultants dans les organismes des Nations Unies. Vue d'ensemble du recours aux services de consultants et des questions ayant trait à la gestion des achats et des contrats	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient revoir les seuils officiels de mise en concurrence afin d'en introduire de nouveaux si nécessaire.	Acceptée	Appliquée	Clos	Le PAM a publié des notes concernant les délégations de pouvoirs pour les achats en 2009 et en 2013. Au début de 2018, le Directeur exécutif a signé une circulaire qui donne une vue d'ensemble des pouvoirs délégués en matière de passation de marchés et de contrats pour toutes les fonctions liées à la chaîne d'approvisionnement

\* Colonne 4: état d'acceptation; catégories: "acceptée", "non acceptée", "à l'étude" et "sans objet".

\*\* Colonne 5: état d'application; catégories: "en cours" et "appliquée"; champ laissé vide si la mise en œuvre dépend de l'action d'une entité autre que le PAM.

\*\*\* Colonne 6: état du dossier; catégories: "ouvert" et "clos".

## ANNEXE IV

## Hyperliens vers les rapports et les notes du CCI et les observations du CCS

Cote du rapport	Titre du rapport et hyperlien	Observations du CCS
JIU/REP/2017/5	<a href="#">Outcome of the review of the follow-up to the Joint Inspection Unit reports and recommendations by the United Nations system organizations</a> (Résultat de l'examen des suites données aux rapports et recommandations du Corps commun d'inspection par les organisations du système des Nations Unies—disponible en anglais uniquement à l'heure actuelle)	<a href="#">A/72/704/Add.1</a> (disponible en anglais uniquement à l'heure actuelle)
JIU/REP/2017/3	<a href="#">Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies: réaliser des gains d'efficience et des économies et renforcer l'harmonisation</a>	<a href="#">A/72/629/Add.1</a>
JIU/REP/2017/2	<a href="#">Évaluations des organismes des Nations Unies conduites par des donateurs</a>	<a href="#">A/72/298/Add.1-FR</a>
JIU/REP/2016/11	<a href="#">Services d'appui administratif: Le rôle des centres de services dans la refonte des modalités de prestation de services administratifs</a>	<a href="#">A/72/299/Add.1-FR</a>
JIU/REP/2016/10	<a href="#">La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies</a>	<a href="#">A/72/325/Add.1-FR</a>
JIU/REP/2016/9	<a href="#">Sûreté et sécurité dans le système des Nations Unies</a>	<a href="#">A/72/118/Add.1-FR</a>
JIU/REP/2016/8	<a href="#">État de la fonction d'audit interne dans le système des Nations Unies</a>	<a href="#">A/72/120/Add.1-FR</a>
JIU/REP/2016/7	<a href="#">Examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits états insulaires en développement: conclusions finales</a>	<a href="#">A/72/119/Add.1-FR</a>
JIU/REP/2016/4	<a href="#">Prévention, détection et répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies</a>	<a href="#">A/71/731/Add.1-FR</a>
JIU/REP/2016/2	<a href="#">Planification de la relève dans les organismes des Nations Unies</a>	<a href="#">A/71/393/Add.1-FR</a>
JIU/REP/2015/4	<a href="#">Les politiques et les pratiques en matière d'information et de communication dans le système des Nations Unies</a>	<a href="#">A/71/383/Add.1-FR</a>
JIU/REP/2014/9	<a href="#">Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies</a>	<a href="#">A/70/676/Add.1-FR</a>
JIU/REP/2014/8	<a href="#">Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies</a>	<a href="#">A/70/685/Add.1-FR</a>
JIU/REP/2014/6	<a href="#">Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies</a>	<a href="#">A/70/686/Add.1-FR</a>
JIU/REP/2013/2	<a href="#">Gestion des dossiers et des archives dans le système des Nations Unies</a>	<a href="#">A/70/280/Add.1-FR</a>
JIU/REP/2013/1	<a href="#">Examen des accords à long terme relatifs aux achats dans le système des Nations Unies</a>	<a href="#">A/69/73/Add.1-FR</a>
JIU/NOTE/2008/4	<a href="#">Corporate Consultancies in United Nations System Organizations</a> (Recours aux services de consultants dans les organismes des Nations Unies—disponible en anglais uniquement)	Non applicable*

\* Le CCS formule des observations uniquement au sujet des rapports du CCI (et non des notes du CCI).

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

CCI	Corps commun d'inspection
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
MOPAN	Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales
ODD	objectif de développement durable
PEID	petits États insulaires en développement
PSP	plan stratégique de pays
SAMOA	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM